Syndicat National FORCE OUVRIERE
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CAPL n°2 du 12 juillet 2017 - Mutations :
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Au lendemain des échéances électorales, **Force Ouvrière** réaffirme toutes ses revendications qu'elle continuera de porter en toute indépendance mais avec la plus grande détermination.

Si les orientations actuelles concernant le code du travail nous incite à la plus grande vigilance, **Force Ouvrière** s'inquiète aussi sur ses conséquences éventuelles pour les fonctionnaires. Notre organisation syndicale mettra tout en oeuvre pour défendre le Statut général et les Statuts particuliers, ces derniers étant déjà mis à mal par le volet RH du protocole PPCR.

Cette CAPL se situe dans une période où les suppressions d'emplois et les restructurations perpétuelles remettent sans cesse en cause les règles de gestion. Ainsi, après avoir privé les contrôleurs de la possibilité de bénéficier d'un mouvement de mutation complémentaire au mois de mars 2017, la Direction générale a décidé d'imposer aux agents subissant une restructuration sur une même commune de suivre leur mission.

Ce mouvement présente un solde négatif de 12,2 agents avec 8 rapprochements externes insatisfaits. Avec seulement 17 arrivées pour 14 départs, cet apport est insuffisant pour combler les vacances d'emplois de notre département, et par là-même de permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Il est urgent que notre département soit doté d'un nombre d'agents suffisant permettant d'effectuer les missions qui sont les nôtres et de faire face aux prochaines missions que la DRFIP 31 se voit attribuer d'ici la fin de l'année. C'est pourquoi **FO-DGFIP** revendique 2 véritables mouvements par an. Le mouvement complémentaire permettait de prendre en considération des situations nouvelles et d'être plus réactif quand à l'impact des restructurations sur les emplois. Au projet, les RAN de Toulouse et Balma sont les plus déficitaires avec respectivement -19,3 et -10,7. Certains postes ou services sont en souffrance et devraient, à notre avis, recevoir des effectifs dès le 1er septembre notamment la TTA-CAS avec la montée en puissance dès l'automne du SIV, le SIP de Muret avec la mise en place de l'accueil sur Rendez-Vous, les futurs SIP de Rangueil et du Mirail...

Enfin, 3 contrôleurs parmi les nouveaux arrivants sont "ALD" sans résidence et 3 sont ALD sur une RAN. Les élus **FO-DGFIP 31,** une nouvelle fois, dénoncent ces affectations effectuées hors du champ du paritarisme et donc de cette CAPL. Les agents ALD servent de variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les postes et services.

Les élus **FO-DGFIP 31** déplorent la qualité du dialogue social qui, en recevant les affectations ALD, en Direction et la situation des effectifs la veille ou le jour même de la tenue de la CAPL, ne permet pas d'appréhender le mouvement proposé dans de bonnes conditions.

En conclusion, les élus **FO-DGFIP 31** revendiquent des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- 2 véritables mouvements par an,
- une affectation la plus fine possible,
- la disparition des affectations en "ALD",
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,
- que tous les postes vacants soient pourvus, dès lors qu'ils sont demandés par un agent.